

**CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL
DE VOTRE UNITE FIMET**

Annexe - 2021

Opérations complémentaires	Réf. pièce	Quantité	Prix unité TTC	Réalisé Oui/Non
Remplacement des ressorts de fouet (5) sur unit F1 - <i>recommandé à 4 ans</i>	R97999020	1	169.00 €	
Remplacement des ressorts de fouet (5) sur unit NEO - <i>recommandé à 4 ans</i>	R97999022	1	161.00 €	
Remplacement du cordon de charge pédale F1	R78802050	1	53.00 €	
Remplacement du cordon de charge pédale NEO	R75001246K	1	59.00 €	
Septicover de tablette tray F1	R3333460	1	99.00 €	
Septicover de tablette instruments F1	R3333440	1	99.00 €	
Septicover de tablette aspiration F1	R3333450	1	99.00 €	
Septicover de tablette tray NEO	C20280	1	83.00 €	
Septicover de tablette instruments NEO	C20274	1	83.00 €	
Septicover de tablette aspiration NEO	C20262	1	83.00 €	
Remplacement du tuyau d'aspiration chirurgicale F1 ou NEO	R99000009	1	206.00 €	
Remplacement du tuyau d'aspiration aspire salive F1 ou NEO	R99000010	1	136.00 €	
Total des opérations Complémentaires réalisées				

Le client s'engage à mettre à la disposition du technicien pour une durée minimale de 3H, l'espace suffisant pour l'intervention sur l'appareil. L'équipement ne pourra pas être utilisé durant l'intervention.

Le contrat d'entretien préventif n'est pas lié à la vente de l'appareil, il peut être souscrit à tout moment. Ce contrat d'entretien n'est aucunement lié à la garantie de l'appareil il n'entraîne aucune extension de la durée de celle-ci.

La non souscription au contrat d'entretien ne conditionne pas une remise en cause de la garantie fabricant. Toutefois, l'absence de réalisation de ces opérations d'entretien pourrait entraîner une panne non couverte par la garantie.

Le contrat d'entretien / révision annuelle se traduit par une intervention annuelle sur site, réalisée par un technicien spécialisé, et réalisant d'une part les interventions recommandées par le fabricant pour l'entretien préventif, d'autre part un contrôle de bon fonctionnement des éléments vitaux de l'équipement.

Sont inclus à l'intervention, l'ensemble des pièces détachées listées sur le tableau détaillant les opérations réalisées, ainsi que le déplacement et la main d'œuvre nécessaire à la mise en œuvre.

Hors période de garantie, toute pièce nécessaire lors de l'intervention non prévue au contrat sera facturée en sus et au tarif en vigueur.

La facture sera établie à l'issue de l'intervention, règlement sous huitaine.

La réalisation d'un entretien automatise la relance d'une demande d'entretien à l'échéance suivante.

Un technicien vous contacte pour obtenir votre aval, et organiser l'intervention si vous le souhaitez.

Le 1 novembre 2020
CONCEPT-DENTAIRE

G.JEUDY



Date :

O - j'accepte les conditions générales de vente 2021

Conditions de facturation / règlement :

Les interventions ponctuelles sont facturées à l'issue de l'intervention pour règlement sous huitaine.